



HAL
open science

La pêche et les écosystèmes marins : deux scénarios

Didier D. Gascuel

► **To cite this version:**

Didier D. Gascuel. La pêche et les écosystèmes marins : deux scénarios. *Futuribles*, 2022, N° 447 (2), pp.51-63. 10.3917/futur.447.0051 . hal-03601391

HAL Id: hal-03601391

<https://institut-agro-rennes-angers.hal.science/hal-03601391>

Submitted on 8 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

La pêche et les écosystèmes marins : deux scénarios

Par *Didier Gascuel*¹

La fin de l'année 2021 a été particulièrement marquée par les différends entre la France et le Royaume-Uni concernant les modalités de pêche post-Brexit dans les eaux séparant leurs territoires. On a pu voir combien l'accès aux ressources halieutiques constituait un enjeu stratégique pour les acteurs concernés. Il est vrai que dans le contexte du changement climatique et de décennies de pêche non raisonnée, le secteur de la pêche est en proie à d'importantes évolutions. C'est ce que montre ici Didier Gascuel, dans le cadre de la série consacrée à la mer et aux océans lancée dans nos colonnes à l'été 2020.

Après avoir rappelé les tendances passées (marquées par une surexploitation croissante des ressources et des écosystèmes marins), il montre comment les choses ont évolué dans les années récentes, permettant de mieux encadrer et réguler les activités de pêche. Mais si la surexploitation marque le pas, manque encore une approche écosystémique pour enclencher une véritable résilience des milieux marins. Peut-elle advenir ? Se projetant à l'horizon 2050, Didier Gascuel propose ici deux scénarios pour la pêche et les écosystèmes marins. Le premier (celui du pire) nous replace dans une surpêche généralisée, sans outils de contrôle significatifs ni implication sociopolitique pour la réguler, le tout aggravé par le changement climatique. Le second, le plus vertueux, est celui de la « pêchéologie » dans lequel, sur le modèle de l'agroécologie, le secteur s'engage dans une gestion de la pêche et des ressources marines en synergie avec les nécessités écologiques et environnementales. Ce scénario, de loin le plus souhaitable dans une perspective de préservation des ressources halieutiques (et à plus long terme de notre propre écosystème), exige une forte mobilisation politique et sociale à l'échelle mondiale, mais il peut devenir réalité, en particulier si l'Union européenne s'en empare. S.D.

1. Professeur d'écologie marine et directeur du Pôle halieutique, mer et littoral à l'Institut Agro de Rennes ; membre du Conseil scientifique de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et du Conseil scientifique, technique et économique des pêches (CSTEP / STECF [Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries]) de l'Union européenne ; auteur de *Pour une révolution dans la mer. De la surpêche à la résilience*, Arles : Actes Sud (Domaine du possible), 2019.

La pêche maritime est aujourd'hui identifiée comme la première source d'impact sur la biodiversité de l'océan². Progressivement, elle a vidé la mer d'une partie de ses ressources et perturbé en profondeur le fonctionnement des écosystèmes. La période actuelle est une course de vitesse. D'un côté, des mesures de gestion de plus en plus fortes sont mises en œuvre pour reconstruire des écosystèmes sains, productifs et résilients. De l'autre, de nouveaux impacts et de nouvelles menaces se font jour et pourraient bien compromettre les quelques progrès enregistrés. Avant d'imaginer des scénarios prospectifs, il est utile de revenir sur les dynamiques du passé et sur les tendances du présent.

La dynamique de la surexploitation

Depuis l'origine, le processus est le même : le premier pêcheur rajoute à la mortalité naturelle une mortalité anthropique, et fait ainsi diminuer l'abondance des vieux et gros poissons. Il n'y a pas de pêche sans impact. Dans un premier temps, la nature sait réagir. La baisse d'abondance de la ressource exploitée réduit la compétition entre les poissons survivants. Elle améliore ainsi leur survie naturelle et parfois leur fécondité. Dès lors, un nouvel équilibre s'instaure, qui intègre la présence de l'homme. La population continue à se renouveler, même si les vieux et gros poissons se font plus rares.

Les capacités de réaction de la nature ont cependant leurs limites. Lorsque la pression de pêche devient trop forte et l'abondance des géniteurs trop faible, alors les capacités de renouvellement de la population sont affectées. C'est cette fois-ci le nombre de jeunes poissons qui diminue, et par un effet en cascade la population peut s'effondrer.

Très tôt, les hommes ont compris que la pêche de l'un affectait les prises de l'autre. Curieux secteur économique où chaque arrivée d'un travailleur supplémentaire réduit les revenus de ceux déjà présents. Aussi loin que l'on remonte dans l'Histoire, des règles se sont imposées afin de réguler autant que faire se peut les conflits d'usage. Elles visaient en particulier à limiter l'accès à la ressource à un nombre restreint d'ayants droit, et souvent à limiter les moyens de capture de chacun.

Nul n'a cependant su arrêter le génie imaginatif des humains et la course folle à des engins de pêche de plus en plus efficaces. Au

2. IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services: Summary for Policymakers*, Bonn : IPBES, 2019.

fur et à mesure que les techniques de pêche évoluaient, des pêcheurs ont protesté contre des innovations jugées destructrices, avant de les adopter eux-mêmes ou d'être éliminés par la sélection darwinienne du progrès. Et les espèces marines ont été sur-exploitées les unes après les autres. D'abord les plus fragiles, les mammifères marins, certains bancs de coquillages, les espèces cantonnées sur l'estran ou à proximité des côtes, celles à fécondité faible. Les pêcheurs s'adaptaient, en allant de plus en plus loin, en exploitant des espèces nouvelles, ou en inventant de nouveaux engins encore plus efficaces.



© DreamStoreCo / Shutterstock

Longtemps, la majorité des espèces du large, notamment les grands stocks de poissons, est restée peu affectée, en raison de l'incapacité des pêcheurs à en prélever chaque année une fraction réellement importante. Ce n'est pas la sagesse des humains — dès la préhistoire, ils ont vraisemblablement massacré à coups de gourdin les grandes colonies de phoques présentes sur nos côtes — mais la faiblesse de leurs moyens de capture et la très forte fécondité des organismes marins qui expliquent la résilience des ressources et des pêcheries jusqu'à une période relativement récente.

Comme dans beaucoup d'autres secteurs, la révolution industrielle a cependant marqué un tournant. À la fin du XIX^e siècle, la motorisation s'impose dans toutes les pêcheries européennes et sur les côtes américaines. La taille et la puissance des engins de pêche s'accroissent alors vertigineusement. Le moteur permet notamment le développement du chalut, un engin aujourd'hui dominant et par ailleurs très discuté en raison de ses impacts sur les fonds marins. En quelques décennies, la production de la mer du Nord est par exemple multipliée par deux, au prix d'une diminution de la ressource exploitée, divisée approximativement par trois ³.

3. THURSTAN Ruth H., BROCKINGTON Simon et ROBERTS Callum M., « The Effects of 118 Years of Industrial Fishing on UK Bottom Trawl Fisheries », *Nature Communications*, vol. 1, article n° 15, 2010.

L'intensification s'accélère après la Seconde Guerre mondiale et pendant la période dite des Trente Glorieuses. Les États encouragent le développement de grandes flottilles de pêche industrielles. De nouveaux engins de pêche sont alors inventés et les bateaux s'équipent de sonars pour repérer les bancs de poissons sous l'eau. L'exploitation s'étend progressivement à l'ensemble de l'océan mondial, et à un nombre d'espèces de plus en plus grand.

La production augmente rapidement, mais dès les années 1970, elle atteint un plateau dans l'Atlantique, au moment où commencent à se multiplier les situations de surexploitation. Le même processus se répète quelques décennies plus tard dans l'océan Pacifique puis dans l'océan Indien. On admet ainsi que le pic de production de la pêche en mer est derrière nous. Il a été atteint en 1996, avec une production mondiale estimée à 86 millions de tonnes d'après les déclarations officielles ⁴, et pourrait avoir atteint 130 millions de tonnes en intégrant les captures non déclarées et les rejets ⁵. Depuis, la production est au mieux stagnante, au pire en régression d'environ 1 % par an. Et l'abondance des poissons présents sur le fond, comparativement à une situation sans pêche, a été divisée au moins par cinq, et plutôt par 10 ou plus pour les prédateurs et les grandes espèces, ou dans les écosystèmes les plus exploités.

Premier succès et nouvelles menaces

L'histoire des pêches au XX^e siècle est aussi celle de la lente et balbutiante mise en place d'un système collectif de gestion. Dès les années 1930, des scientifiques ont alerté et appelé à la limitation des moyens de capture. Mais il a fallu de longs débats, un changement progressif de mentalités et pratiques parfois millénaires, la patiente construction de normes de bonne gestion et d'un système de gouvernance international, pour que progressivement se mettent en place des régulations enfin un tant soit peu efficaces. Pendant ce temps, la surexploitation se généralisait. Les impacts infligés aux espèces exploitées et aux habitats marins se répercutaient à l'ensemble des compartiments du vivant, conduisant à des écosystèmes marins fragilisés, globalement moins productifs et plus instables.

4. FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. La durabilité en action*, Rome : FAO, 2020. URL : <http://www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf>. Consulté le 6 janvier 2022.

5. PAULY Daniel et ZELLER Dirk, « Catch Reconstructions Reveal that Global Marine Fisheries Catches Are Higher than Reported and Declining », *Nature Communications*, vol. 7, article n° 10244, 2016.

L'Europe, sans doute parce qu'elle était un espace politique en construction, est longtemps restée le mauvais élève de la classe des pays industrialisés. Il a fallu y attendre la fin des années 1990 et une situation de crise



© Beneda Miroslav / Shutterstock

économique avérée, pour que des mesures énergiques soient prises et que la surexploitation recule enfin. Les flottilles de pêche ont été réduites et les moyens de contrôle renforcés. Une politique de limitation stricte des captures a ainsi pu s'imposer, avec la mise en place de quotas de pêche qui s'appuient de mieux en mieux sur les avis scientifiques.

Les résultats obtenus sont spectaculaires. Depuis une petite vingtaine d'années, sur la façade atlantique européenne, la pression de pêche a été divisée par presque deux. La proportion des stocks surexploités est passée de 90 % à 40 %, et l'abondance moyenne des espèces pêchées est remontée de près de 40 %⁶. Dans le même temps, la rentabilité économique des entreprises de pêche s'est améliorée.

Des résultats sensiblement équivalents ont été obtenus dans la plupart des grands pays industrialisés. La pêche y est aujourd'hui une activité largement contrôlée et l'abondance de la ressource est globalement en augmentation. Preuve est ainsi faite qu'il est possible d'inverser la tendance et de revenir à des états de nature plus favorables, dont les humains sont les premiers bénéficiaires.

Pour autant, ces progrès sont insuffisants. D'abord parce qu'ils ne concernent guère que les pays développés. Faute de volonté politique et de moyens de contrôle appropriés, la situation reste catastrophique en Méditerranée, en Asie et dans de très nombreux pays en développement. À l'échelle mondiale, la pression de pêche continue à augmenter, alors même que les captures sont orientées à la baisse. Et il existe de larges zones de non-droit où certaines flottilles opèrent en toute illégalité.

6. JARDIM Ernesto *et alii*, *Monitoring the Performance of the Common Fisheries Policy (STECF-Ad-hoc-20-01)*, STECF (CSTEP) / JRC (Joint Research Centre), 2020. URL : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/52ca7c1b-8377-11ea-bf12-01aa75ed71a1>. Consulté le 6 janvier 2022.

Même dans les pays où la situation est jugée favorable, la politique de régulation mise en place est insuffisante. Elle vise en effet à assurer le renouvellement de chacune des populations exploitées, mais en admettant pour chacune d'elles un impact qui reste très important, et sans prendre en compte les interactions entre espèces. À cette vision dite « monospécifique », les scientifiques savent qu'il faut substituer une approche écosystémique. Elle seule peut prendre en compte les impacts sur les fonds marins, sur les chaînes alimentaires, sur la biodiversité génétique ou fonctionnelle à l'échelle de l'ensemble des compartiments de l'écosystème.

La mise en œuvre de cette approche écosystémique est d'autant plus urgente que frappent violemment à la porte d'autres enjeux et d'autres impacts. La biodiversité marine est menacée par les invasions biologiques, par la dégradation des habitats côtiers, par diverses pollutions (il n'y a malheureusement pas que le plastique !), et par-dessus tout par les impacts grandissants du changement climatique. Face à la vague qui se lève, il y a urgence à reconstruire des écosystèmes résilients.

De notre capacité à mettre en place l'approche écosystémique et à nous adapter aux enjeux émergents dépendent l'avenir du secteur des pêches et, plus généralement, notre relation à l'océan. Pour mieux identifier les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le secteur et les leviers à actionner, imaginons ici deux scénarios extrêmes, plausibles à l'horizon 2050.

Premier scénario : 2050, la surpêche généralisée

Dans ce scénario du pire, la tendance vertueuse, observée depuis les années 2000 dans la plupart des pays industrialisés, s'est inversée. Plus que jamais, la surexploitation s'étend et les ressources naturelles se raréfient. Sous les coups de boutoir de la surpêche, du changement climatique et de pollutions croissantes, les événements écologiques chaotiques se multiplient : effondrements brusques de certains stocks, *blooms* de méduses et d'espèces opportunistes, épizooties et pollutions chroniques, développement des zones mortes de l'océan... Les quotas de pêche sont en diminution et présentent une variabilité interannuelle extrêmement forte, ce qui rend leur application et leur contrôle très aléatoires.

Au sud, la pêche illégale se généralise. Au nord, la petite pêche artisanale a pratiquement disparu, et avec elle toute une économie du littoral. Le secteur est désormais dominé par quelques armements internationaux, opérateurs d'un petit nombre de très grands



Bloom de méduses © Divedog / Shutterstock

chalutiers industriels, qui dégradent toujours plus les fonds marins et la biodiversité. Une part croissante de la production est destinée à la fabrication de farine de poissons, afin de fournir en aliments une aquaculture intensive en plein développement malgré ses évidents impacts écologiques.

Plusieurs processus peuvent concourir à ce qu'advienne un tel scénario :

► **Le recul de l'engagement des responsables politiques, en lien avec les difficultés économiques du secteur.** Les menaces qui planent sur la rentabilité économique de la pêche sont nombreuses. Une crise sanitaire qui se prolonge désorganiserait la

production autant que le marché des produits de la mer. La hausse du prix du carburant apparaît probable à terme, alors même qu'il représente une part essentielle des coûts de production. Au nord, le développement rapide des régimes flexitariens ou *vegan* pourrait faire fléchir la demande. Au sud, la démographie et la pauvreté poussent à l'accroissement démesuré de la pression de pêche.

Face aux difficultés économiques immédiates, il est tentant pour les politiques de remettre éternellement au lendemain les mesures de limitation de la pêche que l'on sait nécessaires pour améliorer la situation des ressources et des pêcheries. En s'amplifiant, un tel mouvement pourrait engendrer une très puissante spirale du déclin. Plus la surexploitation s'aggrave, plus les mesures à prendre sont douloureuses, et plus il est tentant de les remettre à plus tard, au risque d'aggraver encore la surexploitation.

► **L'accélération du changement climatique et les effets synergiques des impacts anthropiques.** Les modèles scientifiques aujourd'hui disponibles montrent que la hausse des températures pourrait conduire en 2050 à une baisse de plus de 10 % de l'abondance totale des organismes marins exploités par la pêche ⁷.

7. PONTAVICE Hubert (du) *et alii*, « Climate-induced Decrease in Biomass Flow in Marine Food Webs May Severely Affect Predators and Ecosystem Production », *Global Change Biology*, vol. 27, n° 11, juin 2021, p. 2608-2622.

Globalement, on s'attend à une baisse de la biodiversité marine, avec pour corollaire une plus grande sensibilité aux épizooties, aux pollutions chroniques, ou au *bloom* d'espèces opportunistes. Des effets de synergie, particulièrement complexes à anticiper, pourraient conduire à des phénomènes de basculement (*shift*), voire d'effondrement des écosystèmes.

Il est probable que les pêcheurs sauront s'adapter et changer d'espèces cibles au fur et à mesure des changements de leur répartition spatiale. En revanche, la baisse globale de la ressource, dans une double situation de changement climatique et de surpêche, serait évidemment plus problématique. Et surtout, une variabilité interannuelle accrue et la multiplication d'événements chaotiques pourraient compromettre la viabilité économique du secteur, et déstabiliser complètement le système d'avis scientifiques et de gestion des pêches aujourd'hui en place. Une spirale d'impacts écologiques croissants pourrait ici s'enclencher. La rareté de la ressource conduirait à l'utilisation d'engins de plus en plus puissants et au ciblage d'espèces proies ou d'invertébrés marins aujourd'hui peu ou pas pêchés. On assisterait dès lors à une déstabilisation croissante du vivant, avec en retour une incitation à pêcher toujours plus pour compenser, quitte à augmenter encore les impacts.

► **La montée des tensions internationales et la désorganisation de la gouvernance internationale des pêches.** Les difficultés économiques du secteur pourraient être un facteur d'accroissement des tensions internationales, conduisant à l'échec des négociations en cours sur la gouvernance de la haute mer⁸, et à la remise en cause du fonctionnement des organisations internationales de gestion des pêches. Faute de consensus, les quotas de pêche ne seraient plus fixés pour certaines grandes espèces migratrices comme les thons. L'effondrement du système de gestion laisserait le champ libre aux flottilles de pêche illégales.

En Europe, les négociations post-Brexit pourraient s'exacerber. Le gouvernement britannique, soucieux d'offrir à son opinion publique une victoire symbolique sur la pêche, exclurait progressivement l'ensemble des bateaux européens (au premier rang desquels, les français) de la totalité de ses eaux. Il revendiquerait un nouveau partage des quotas de pêche, lesquels, faute d'accord, pourraient être fixés très au-delà des recommandations scientifiques. De telles évolutions

8. Ces négociations, dites BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction), visent notamment à renforcer la gouvernance de la haute mer en matière de protection de la biodiversité, en prévoyant par exemple des mécanismes d'instauration d'aires marines protégées.

auraient des répercussions dramatiques sur les flottilles de pêche françaises, et en particulier sur le secteur de la pêche artisanale.

► **Le « lâchage » de l'opinion publique et le triomphe d'une vision ultralibérale du secteur.** Dans un pays comme la France, la pêche n'est pas seulement destinée à fournir des protéines alimentaires ; elle joue également un rôle stratégique en matière d'aménagement des territoires côtiers. Ceci justifie le maintien d'une pêche artisanale dynamique, laquelle bénéficie par ailleurs d'une image très positive dans l'opinion publique. *A contrario*, que ce segment soit affaibli par les évolutions précédemment citées, et que la pêche s'enfonce globalement dans une logique de surexploitation pourraient conduire à un rejet global d'une activité jugée en décalage avec les attentes de la société.

Plus rien ne s'opposerait alors à un désengagement massif de la puissance publique et à une régression drastique du secteur. Comme dans d'autres pays, la priorité serait donnée à une pêche plus industrielle, coupée de toute attache sociale ou culturelle au territoire, et mandatée avant tout pour fournir à la population des protéines bon marché, fût-ce au prix d'une nouvelle régression des *standards* de durabilité écologique. La voie s'ouvrirait à la vision cauchemardesque d'un océan du futur sillonné par quelques navires usines gigantesques, produisant principalement du pâté de zooplancton et des granulés de vers marins, au mépris du chaos engendré dans le fonctionnement des écosystèmes marins.

Second scénario : 2050, la « pêchéologie »

Un autre scénario est évidemment possible. Imaginons un instant la mise en place de quelques réformes structurelles majeures, d'ores et déjà évaluées par les scientifiques, qui nous conduiraient progressivement à l'avènement de ce que l'on appellera ici, par analogie avec le terme agroécologie, la « pêchéologie ». Imaginons en particulier que la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne, attendue en 2023 ou 2024, inclue six changements décisifs :

► **L'augmentation des maillages.** S'appuyant sur les conclusions du groupe d'experts mis en place en 2021 au sein du Conseil scientifique des pêches ⁹, un plan d'augmentation massif des maillages

9. KRAAK Sarah B.M., WINKER Henning et HEKIM Zeynep (sous la dir. de), *Review of the Technical Measures Regulation (STECF-21-07)*, STECF (CSTEP) / JRC, 2021. URL : <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/documents/43805/8504312/STECF+21-07+++Rev+TM+Reg.pdf>. Consulté le 7 janvier 2022.



Pêche traditionnelle (Birmanie) © Shanti Hesse / Shutterstock

réglementaires des engins de pêche est mis en place. En mer du Nord, par exemple, le maillage des chaluts de fond à poissons passe de 100 à 140 millimètres, et celui des chaluts à langoustines de 70 à 100 millimètres. Cette modification laisse s'échapper les

spécimens les plus jeunes. Elle entraîne donc *a priori* des pertes de captures à court terme. Assez vite cependant, les jeunes poissons et langoustines ayant grandi, ils se retrouvent de nouveau dans les filets de pêche. Les évaluations montrent qu'on peut ainsi maintenir les captures, tout en réduisant très fortement l'impact sur chacune des populations exploitées. En outre, plus de classes d'âge présentes dans l'eau impliquent plus de stabilité des biomasses et une plus grande diversité génétique des populations.

► **L'introduction de cibles de gestion plus précautionneuses.** Les quotas de pêche sont aujourd'hui calculés avec l'objectif d'atteindre à moyen terme ce qu'on appelle le « rendement maximum durable ». Cette norme, basée sur les vieilles approches monospécifiques, vise à maximiser les captures à long terme mais admet une réduction très importante des biomasses exploitées, incompatible avec l'approche écosystémique des pêches. Dans le cadre d'une PCP réformée, de nouvelles normes seraient adoptées, visant à réduire ces impacts, tout en améliorant la rentabilité économique des pêcheries. Choisir une capture cible légèrement plus faible, par exemple 90 % du maximum visé aujourd'hui, serait suffisant pour réduire de 30 % à 50 % (selon les espèces) la pression de pêche et les coûts d'exploitation. Les simulations montrent que ces deux mesures cumulées, augmentation des maillages et cibles de gestion plus précautionneuses, conduiraient à des biomasses multipliées par deux ou trois pour chacun des principaux stocks exploités, bien au-delà donc d'une simple compensation des effets attendus du changement climatique.

► **La gestion par flottille.** Une PCP réformée, soucieuse de l'approche écosystémique des pêches et du développement durable des territoires côtiers, se doit également d'organiser la mise en

place d'une gestion incitative à l'échelle des différentes flottilles de pêche. À cette fin, une part significative des quotas de pêche serait distribuée au prorata des performances environnementales, mais aussi économiques et sociales, de chacune d'elles. Les critères et modalités d'attribution, discutés au sein des comités consultatifs (qui associent déjà pêcheurs, organisations non gouvernementales et scientifiques), seraient formalisés dans le cadre des plans de gestion pluriannuels. Priorité pourrait ainsi être donnée à la réduction progressive des impacts écologiques jugés les plus dommageables (abrasion des fonds marins, rejets de CO₂, captures accidentelles d'espèces protégées...), mais également à la préservation et au développement d'une petite pêche côtière fortement pourvoyeuse d'emplois sur le littoral.

► **Le renforcement de la protection au sein des aires marines protégées.** Suite à des créations récentes, la superficie des aires marines protégées (AMP) est actuellement en forte augmentation. Mais les niveaux de protection sont généralement faibles, voire quasiment inexistants. Dès lors, interdire rapidement l'emploi de tous les engins « impactants », notamment les chaluts et les dragues, dans toutes les AMP théoriquement dédiées à la protection des habitats, serait une mesure de bon sens et une étape significative pour la mise en place d'un réseau d'aires marines réellement protégées sur 10 % de la surface des différentes mers européennes.

► **L'étiquetage environnemental des produits de la mer.** Là aussi, l'Europe peut s'appuyer sur les conclusions d'un groupe d'experts de son Conseil scientifique, pour mettre progressivement en place un « écoscore » des produits de la mer ¹⁰. L'objectif est de donner aux consommateurs la possibilité de choisir les produits présentant les meilleurs scores en matière de performances écologiques et sociales. Il ne s'agit donc pas de décerner des labels de durabilité, selon un choix binaire en réalité sans réel fondement scientifique entre le durable et le non-durable. Mais plutôt de réserver le bénéfice d'un signal prix aux 10 %, 20 % ou 30 % des produits jugés à un moment donné les plus performants.



10. GASCUEL Didier et DRUON Jean-Noël (sous la dir. de), *Criteria and Indicators to Incorporate Sustainability Aspects for Seafood Products in the Marketing Standards under the Common Market Organisation (STECF-20-05)*, STECF (CSTEP) / JRC, 2021. URL : https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC124927/kj-ax-21-004-en-n_.pdf. Consulté le 7 janvier 2022.

► **Le développement d'une politique internationale de pêche durable.** La pêche européenne ne représente aujourd'hui que 6 % à 7 % des captures mondiales, mais ses flottilles opèrent dans tous les océans de la planète et son influence politique dans les organisations internationales de gestion des pêches est considérable. L'Europe pourrait ainsi peser de tout son poids dans les négociations sur la gouvernance de la haute mer, pour renforcer partout les mesures de conservation de la biodiversité. Elle pourrait promouvoir des *standards* exigeants de pêche éthique et durable, et organiser dans ce cadre le transfert de ses compétences vers les pays en développement.

Comme il est d'usage, la réforme de la PCP introduite en 2023 devra faire l'objet d'une évaluation 10 ans plus tard, en vue de l'adoption d'un nouveau texte pour la période 2035-2045. Naturellement, cette évaluation dépendra pour partie de ce qui est fait ailleurs, notamment en matière d'atténuation du changement climatique et de réduction des pollutions. On peut néanmoins faire ici le pari que l'évaluation *ex post* des réformes précitées témoignerait d'une amélioration très importante de la situation des ressources et des pêcheries. En Europe comme à l'international, le bénéfice stratégiquement le plus significatif devrait en être une confiance renforcée des pêcheurs et de l'ensemble des acteurs, société civile comprise, dans la gestion collective du bien commun que constituent les ressources et les écosystèmes marins. Dès lors, pourraient se développer une culture et des pratiques de coopération, s'appuyant tout à la fois sur l'expertise scientifique, sur l'innovation et sur la responsabilité des acteurs.

La constitution de « communautés du bien commun », aptes à se saisir collectivement des enjeux de durabilité à l'échelle d'un écosystème / territoire de gouvernance, est l'étape incontournable pour que se déploient pleinement les principes de la pêchécologie. Fondamentalement, celle-ci conduit à rechercher en permanence la minimisation de tous les impacts écologiques de l'activité de pêche, en les réduisant au minimum incompressible dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques et de nos technologies. Dans le même temps, il importe de rechercher la maximisation de l'utilité économique et sociétale que nous tirons de chacun des biens fournis par la nature, et en particulier de chacun des poissons que nous tirons de la mer.

Les étapes suivantes viseraient donc à généraliser et amplifier les progrès réalisés. La présence d'une ressource plus abondante



© vwoe / Shutterstock

ouvrirait en particulier la porte à une véritable révolution des engins de pêche. La place du chalut serait progressivement réduite, au bénéfice de nouveaux engins moins impactants, tels que les lignes et casiers à poissons. Partout où c'est possible, les pe-

tits métiers seraient favorisés et le lien au territoire renforcé. Les produits de la pêche seraient réservés à l'alimentation humaine, et les circuits courts encouragés. Les zones de haute mer seraient progressivement mises en réserve et l'exploitation des ressources halieutiques rendue aux États riverains. Plus généralement, l'intelligence des acteurs et tous les processus d'innovation devraient être mis au service de l'amélioration continue des cibles de gestion, de la réduction tous azimuts des impacts écologiques de la pêche, et de la valorisation économique et sociétale des produits.

En 2050, la pêchécologie c'est une pêche forte et diversifiée, privilégiant les modes de pêche douce, fortement liée aux territoires côtiers, fondée sur la responsabilité des acteurs et le progrès social, et répondant pleinement aux attentes des consommateurs et des citoyens. C'est une pêche éthique, qui contribue au développement du Sud, en rendant à chacun la maîtrise de ses ressources. C'est une pêche garante de la reconstruction et du maintien d'écosystèmes marins sains, c'est-à-dire productifs et résilients. C'est, enfin, une pêche en position de force pour imposer aux autres secteurs économiques concernés la conservation de la biodiversité marine.

Au passage, l'attrait du beau métier de pêcheur se reconstruirait, non plus sur le mythe de la pêche du jour miraculeuse, mais sur la fierté d'un métier en pleine harmonie avec la nature, produisant du poisson de haute qualité alimentaire et gustative, à moindre impact écologique. La cueillette des plus beaux fruits dans le jardin d'Éden. ■

NOUVEAUTÉ

REGARDS PROSPECTIFS SUR L'OCÉAN

Retrouvez l'intégralité de la série consacrée à l'avenir de la mer et des océans, coordonnée par Hugues de Jouvenel et Denis Lacroix, dans cet ouvrage spécialement publié à l'occasion du « One Ocean Summit » organisé à Brest du 9 au 11 février 2022.

Les Conférences des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP), à la suite du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), nous ont régulièrement alertés sur l'ampleur du changement climatique, ses conséquences sur l'océan, *a fortiori* les risques à venir : montée des eaux aux dépens des littoraux, acidification de la mer, pertes de biodiversité, fonte des glaces, modification des courants marins... Autant de défis majeurs auxquels la principale revue francophone de prospective, *Futuribles*, en partenariat avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), a consacré une longue série d'articles visant à alerter ses lecteurs sur les besoins d'anticipation au service de stratégies permettant de conserver et d'exploiter les écosystèmes marins, conformément aux principes du développement durable.

Ce livre de 228 pages est vendu en édition imprimée ou numérique (format PDF) au tarif de 21 euros.



Contact / commande : Aude Houguenague

E-mail : ahouguenague@futuribles.com • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 73

Site Internet : <https://www.futuribles.com>